



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 juillet 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

D - 20080379

CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Opération Ville Vie Vacances. Année 2008.
Autorisation. Signature.***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances, de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution, pour l'année 2008, aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de **81 511 euros**, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2008

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire**

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	ateliers et séjours	5 000,00 €		5 313,00 €	2 167,00 €	11 081,00 €	11 914,00 €
Centre Social Foyer Fraternel <i>23 rue Gouffrand</i> <i>33300 Bordeaux</i>	séjours	2 960,00 €		3 360,00 €	827,00 €		7 785,00 €
	point rencontre jeunes	977,00 €		977,00 €	913,00 €		2 210,00 €
	sécurité routière	650,00 €		650,00 €	535,00 €		923,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	de la défiance à la confiance	2 000,00 €	4 453,00 €	4 270,00 €	5 063,00 €		6 588,00 €
	stage de rap	1 035,00 €	620,00 €	2 170,00 €	2 573,00 €		5 939,00 €
	stage équitation	269,00 €	160,00 €	560,00 €	664,00 €		1 757,00 €
Association promotion insertion sport <i>maison des droits de l'homme et du citoyen</i> <i>33400 Talence</i>	insertion par le sport	3 000,00 €	400,00 €	3 500,00 €			3 600,00 €
Astrolabe <i>17 place Ferdinand Buisson</i> <i>33800 Bordeaux</i>	pratiques culturelles	3 200,00 €		3 800,00 €			
MJC CL 2 V <i>392 rue Pasteur</i> <i>33200 Bordeaux</i>	séjours	900,00 €		1 600,00 €			2 637,00 €
	sorties sportives et culturelles	700,00 €		1 200,00 €			1 431,00 €
	accueils	400,00 €		300,00 €			462,00 €
	stage atelier culturel	400,00 €		1 200,00 €			4 395,00 €
Bordeaux Athlétic Club <i>12 rue Charlevoix de Villers</i> <i>33000 Bordeaux</i>	séjours	900,00 €		900,00 €		1 000,00 €	2 487,00 €
Centre de Loisirs Jeunes <i>23 rue François de Sourdis</i> <i>33000 Bordeaux</i>	séjours	1 000,00 €		1 300,00 €			2 700,00 €
So Jaime <i>1 rue Bergeret - 33800 Bordeaux</i>	ateliers	900,00 €		3 650,00 €			
Surf Insertion <i>18 rue des menus</i> <i>33000 Bordeaux</i>	insertion par la glisse	4 600,00 €	3 150,00 €			4 300,00 €	15 400,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Association des centres d'animation de Quartier <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>		52 620 €					
Centre d'animation Bacalan	sejours	3 750,00 €	1 200,00 €	5 700,00 €	671,00 €		9 573,00 €
	chantiers jeunes	1 000,00 €	600,00 €	2 000,00 €	90,00 €		360,00 €
	sorties journées	2 000,00 €	700,00 €	2 000,00 €	717,00 €		8 922,00 €
Centre d'animation Argonne	chantiers éducatifs	1 200,00 €		1 500,00 €	480,00 €		2 520,00 €
	accueils sorties journées	1 900,00 €	480,00 €	2 500,00 €	1 332,00 €		7 121,00 €
	séjours	1 500,00 €		1 500,00 €	748,00 €		5 000,00 €
Centre d'animation Bastide Benauge	chantiers séjours	1 200,00 €	800,00 €	2 400,00 €	100,00 €		2 298,00 €
	sorties à la journée	1 700,00 €	935,00 €	2 500,00 €	874,00 €		2 569,00 €
	stage hip hop	900,00 €		1 500,00 €	150,00 €	250,00 €	1 260,00 €
	mini séjours	300,00 €	80,00 €	300,00 €	65,00 €		2 788,00 €
	sécurité routière	600,00 €		950,00 €	65,00 €		327,00 €
	Secourisme	300,00 €		300,00 €	42,00 €		232,00 €
Centre d'animation Bordeaux Sud	séjours	1 700,00 €		3 600,00 €	557,00 €		4 250,00 €
	sorties	1 400,00 €	684,00 €	1 700,00 €	448,00 €		3 335,00 €
	chantier éco-citoyen	500,00 €		500,00 €	61,00 €		345,00 €
Centre d'animation Saint Pierre	sejours	1 650,00 €	1 000,00 €	1 850,00 €	688,00 €		2 188,00 €
	chantiers	500,00 €		850,00 €	63,00 €		594,00 €
	livre multimédia	200,00 €		400,00 €	14,00 €		231,00 €
	accueils sorties journées	1 400,00 €		1 650,00 €	309,00 €		4 216,00 €
Mur d'escalade	les chantiers du mur	2 100,00 €		2 550,00 €			898,00 €
Centre d'animation Le Lac	accueils sorties journées	1 000,00 €	1 000,00 €	3 490,00 €	460,00 €		5 814,00 €
	stage artistique	300,00 €	110,00 €	300,00 €	63,00 €		300,00 €
	séjours	2 800,00 €	535,00 €	4 320,00 €	482,00 €		3 100,00 €
	projet glisse	400,00 €	150,00 €	600,00 €	216,00 €		780,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	1 900,00 €	1 160,00 €	2 120,00 €	1 472,00 €		7 197,00 €
	chantiers jeunes	970,00 €		970,00 €			814,00 €
	stage MAO	150,00 €		150,00 €			82,00 €
	stage skate	200,00 €	80,00 €	420,00 €	74,00 €		157,00 €
	séjours	1 600,00 €	680,00 €	3 100,00 €	659,00 €		5 638,00 €
Centre d'animation Monséjour	accueils sorties journées	900,00 €	470,00 €	1 200,00 €	452,00 €	494,00 €	2 897,00 €
	sejours	1 100,00 €	392,00 €	2 150,00 €	227,00 €	361,00 €	2 323,00 €
	chantier jeunes	300,00 €	32,00 €	300,00 €		96,00 €	499,00 €
centre d'animation Queyries	sorties journées	2 600,00 €	1 280,00 €	4 000,00 €	927,00 €		6 922,00 €
	chantiers	1 000,00 €		1 450,00 €	84,00 €		733,00 €
	séjours	1 200,00 €		1 800,00 €	634,00 €		2 426,00 €
	ateliers artistiques	400,00 €	1 048,00 €	580,00 €	86,00 €		
	projet transversal	2 000,00 €	200,00 €	3 000,00 €	309,00 €		6 284,00 €
Centre d'animation Saint Michel	accueils sorties journées	2 100,00 €	700,00 €	3 650,00 €	1 559,00 €		4 368,00 €
	chantiers éducatifs	1 800,00 €	491,00 €	2 700,00 €	643,00 €		1 300,00 €
	séjours	1 000,00 €	4 200,00 €	3 950,00 €	971,00 €		1 820,00 €
	danse	1 800,00 €	200,00 €	3 600,00 €	660,00 €		
	battle hip hop	300,00 €	200,00 €	1 400,00 €	103,00 €		285,00 €
	passerelle	1 000,00 €	541,00 €	3 500,00 €			4 196,00 €

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET
L'ASSOCIATION « ASTROLABE »**

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
OPERATIONS VILLE VIE VACANCES***

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°...du conseil municipal en date du 15.07.2008 et reçue à la Préfecture de la Gironde le2008.

Et

L'association représentée par M....., Président, autorisé par les statuts de l'Association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association, domiciliée, dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de le exerce une activité qui a pour but de

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'Association

L'association s'assigne au cours de l'année 2008 la mise en œuvre et la poursuite de l'action suivante (ou des actions suivantes) :

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'Association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de €

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

La subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus., soit :

ARTICLE 4 : Mode de règlement

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à €, elle sera créditée au compte de l'Association n°.....Etablissement, , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

.....

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le.....

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT